



**Les Communes  
du  
Val d'Anniviers**



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

# Commission travaux publics

Procès-verbal de la séance du 01.05.07 à 20h au bureau communal de Grimentz

**Présents :** Tarcise Genoud, Grimentz  
Georges Vianin, Ayer  
René Epiney, Chandolin  
Martine Antonier, Secrétaire

Eloi Abbé, St-Jean  
Patrick Salamin, St-Luc  
Olivier Florey, Vissoie

## 1) Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

## 2) Accueil et composition de la commission

Tarcise Genoud salue les membres de la commission et leur souhaite la bienvenue. Il présente l'ordre du jour qui est accepté par tous.

Des précisions sont apportées par la commune d'Ayer sur le dernier PV :

- Ayer n'a pas de TT mais un Terratrac
- Ayer a une hiérarchisation de ses employés communaux. Le responsable a un cahier des charges différent de celui des autres employés.
- Ayer n'oblige pas les employés à être répartis à Mission et Ayer. Seule exigence : un employé doit se trouver à Zinal.



## 5) Hiérarchie

La proposition de former un dicastère des travaux publics y compris l'édilité (bâtiments communaux) et les services publics (approvisionnement en eau) est faite. Un conseiller serait exclusivement en charge de ce dicastère.

Un responsable des travaux publics se situerait – sur l'organigramme – entre le conseiller et les employés. Il faudra préparer le cahier des charges pour ce poste et procéder à la mise au concours à l'automne 2008 pour un engagement en janvier 2009 (décision laissée au nouveau conseil).

Le même contrat type pour chaque employé devra être fait. La commission ⑤ dressera l'organigramme et la commission ①② fixera les salaires et la politique salariale. Pour ce faire, la commission ⑤ doit déterminer les secteurs de travail, les responsables par secteur et former les équipes.

Pour le PV : Martine Antonier